

CORONAVIRUS (COVID-19)

! AVIS IMPORTANT

À noter: vos médicaments vous seront fournis pour une **durée de 30 jours**, sauf de rares exceptions, et selon le jugement du pharmacien.

Cette **directive de l'Ordre des pharmaciens du Québec** vise à ce que tout patient ait accès à ses médicaments, tout particulièrement les personnes les plus vulnérables.

Merci de votre compréhension!

! IMPORTANT NOTICE

Note: we only supply medication **for 30 days**, with rare exceptions, and at the pharmacist's discretion.

This **policy from the Ordre des pharmaciens du Québec** aims to ensure that all patients have access to their medication, especially the most vulnerable ones.

Thank you for your understanding!